

COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ÉVRY

ACTIVITÉ **2022**

INTRODUCTION

2022 a suivi deux années difficiles parfois douloureuses au cours desquelles l'institution judiciaire s'est trouvée confrontée à des situations de crises inédites et majeures qui ont mis en évidence l'insuffisance ou l'inadaptation de nos moyens et l'importance chez nos concitoyens du besoin de justice.

Durant l'année écoulée nous avons accompli nos missions, pérennisé avec succès les réformes initiées en 2021 et mis en œuvre d'autres réformes d'ampleur notamment relatives aux affaires familiales et au code de la justice pénale des mineurs. Avec anticipation et méthode, notre tribunal a œuvré à la réussite du procès exceptionnel de la catastrophe ferroviaire de Bretigny-sur-Orge dont la décision a été rendue le 26 octobre 2022. Les magistrats, fonctionnaires de greffe et agents contractuels du tribunal judiciaire d'Evry ont démontré une fois encore, une réactivité et un investissement professionnel remarquables, des capacités d'adaptations enviables et une haute idée de leurs missions de justice.

Tout ceci a été accompli dans un contexte de sous-effectif récurrent et important, en particulier chez les fonctionnaires du greffe, d'accroissement continu de nos missions, d'une dette informatique reconnue et d'une complexification croissante des textes et procédures.

Pourtant 2023 est là, avec de nombreux défis à relever qui ne sont pas exhaustifs : la mise en œuvre de la cour criminelle départementale, du SIAJ (système d'informations d'aide juridictionnelle), de la loi Confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021, la poursuite du projet hors norme dit « Grigny II », l'ouverture d'un QCD (quartier centre de détention) de 400 places supplémentaires à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, la réception de la cité judiciaire de Longjumeau et le début des travaux d'extension du tribunal judiciaire d'Evry.

Si nos concitoyens seront naturellement au cœur de nos préoccupations, ces défis nous les relèverons ensemble en améliorant notre communication interne et externe, nos conditions et organisations de travail, en apportant un soin tout particulier à la prévention des risques psycho-sociaux.

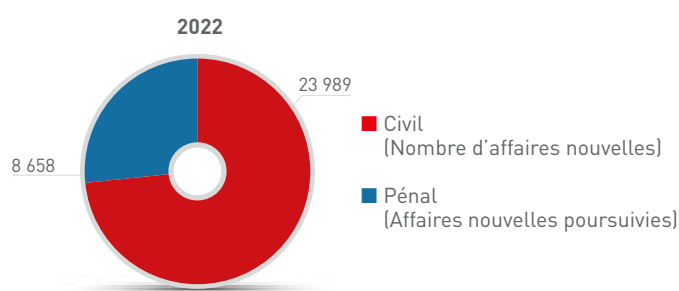
Le tribunal judiciaire d'Evry doit aussi, pour relever l'ensemble de ses défis et pour « Rendre justice aux citoyens » selon le titre du rapport des Etats Généraux de la Justice, bénéficier des ressources humaines et des moyens immobiliers, matériels et informatiques à la hauteur de la démographie et des enjeux économiques et sociaux de son territoire.

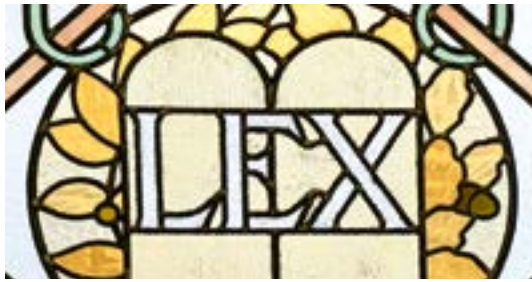
Merci à toutes celles et ceux qui durant l'année écoulée ont contribué de façon déterminante à la bonne marche de notre juridiction et à l'œuvre de justice.

Nous vous souhaitons à vous-mêmes et vos proches une belle et heureuse année 2023.

Le procureur de la République par intérim
Rodolphe JUY-BIRMANN

Le président du tribunal
Francis BOBILLE

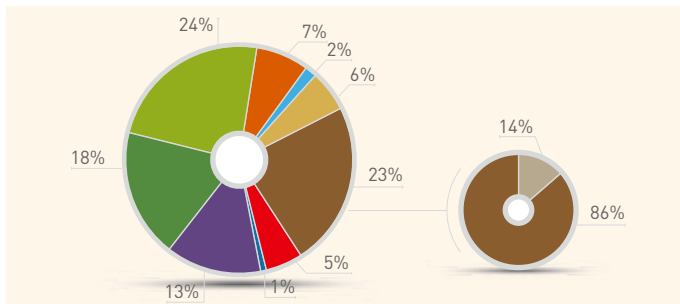
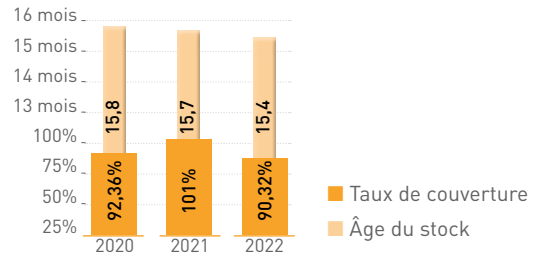
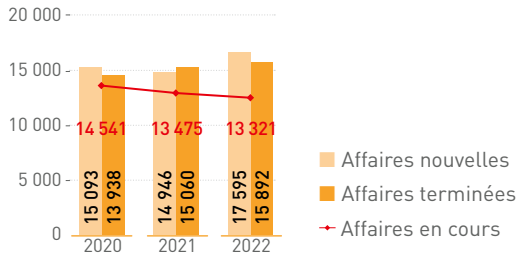




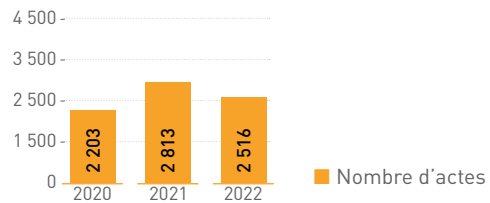
ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL



Actes de greffe

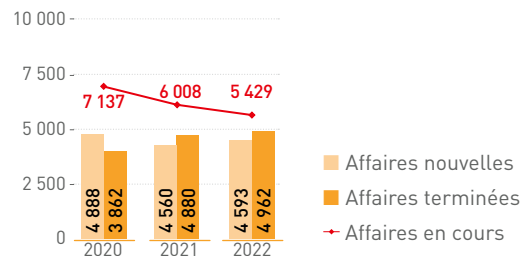


Structure du contentieux civil

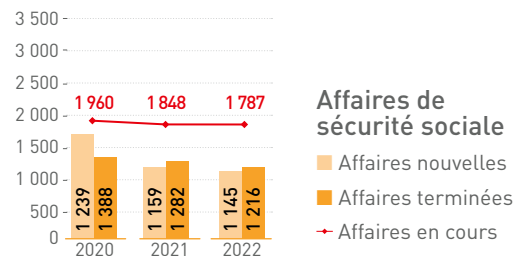
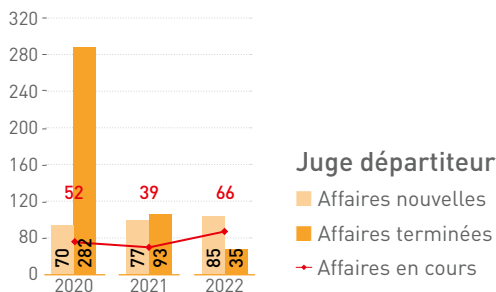
Affaires nouvelles 2022 (À compter du 1^{er} janvier 2022)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- dont étrangers
- dont hospitalisation sous contrainte
- Contentieux social
- Autres

AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

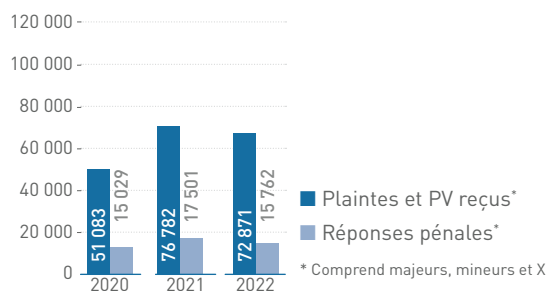
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonctions de payer	Saisie des rémunérations
2022	834	8 633	2 205	705	5 345	9 341	4 577	7 184
2021	895	5 431	2 092	755	10 011	9 448	5 600	7 101
2020	1 019	4 751	1 788	732	7 289	6 977	6 021	6 476

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2022	49 057	19 089	7 302	81,4%
2021	51 690	25 959	8 198	81,75%
2020	40 282	16 466	5 901	83%

MODALITÉS DES POURSUITES



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2022	10 307	809	80
2021	10 297	765	65
2020	8 750	667	53

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2022	236	156
2021	256	126
2020	239	187

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2022	4 539	3 839	34
2021	4 854	3 233	44
2020	3 466	2 663	17

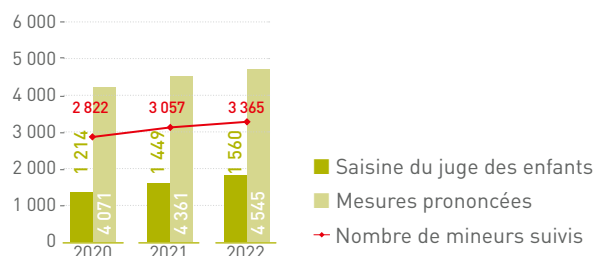
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	dont sur saisine du parquet
2022	4 287	3 102
2021	4 052	3 040
2020	3 842	2 814

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2022	-
2021	173
2020	208

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Nombre de mineurs déférés	Taux de réponse pénale
2022	2 866	2 182	806	373	91,4%
2021	3 203	2 499	1 134	485	93,7%
2020	2 446	1 512	865	453	87%

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs
2022	594	532	2
2021	513	873	3
2020	325	450	5

Activité pénale du siège - Post-sentenciel

	Juge des enfants
2022	118
2021	76
2020	96

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	4	56 146
Points d'accès aux droit	13	32 436
Service d'accueil unique du justiciable		24 110

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision
2022	8 500	52
2021	12 145	73
2020	11 461	52

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	78	76,3
Magistrats du parquet	32	30
Fonctionnaires tribunal judiciaire	259	222,60
Fonctionnaires tribunaux de proximité	55	43,70

	Nombre
Avocats	361
Conciliateurs	44